

BRUYÈRES

BULLETIN MUNICIPAL

Édition 2025-2

ET MONTBÉRAULT



Recensement de la population 2026

Tout sur votre ville...



ÉDITO du Maire

À l'aube de cette fin d'année, alors que les lumières de Noël illuminent nos rues et nos cœurs, je tiens à m'adresser à vous pour saluer l'engagement de celles et ceux qui, chaque jour, font vivre notre commune. En cette période électorale, il est essentiel de rappeler que la force d'une ville ne réside pas seulement dans ses projets ou ses infrastructures, mais avant tout dans l'énergie et la solidarité de ses habitants.

Je veux aujourd'hui rendre un hommage particulier à nos bénévoles, ces femmes et ces hommes qui, sans compter leur temps, s'investissent dans les associations, l'accompagnement des plus fragiles et l'animation de notre territoire. Que ce soit pour organiser des activités de loisirs, encadrer les activités sportives, soutenir les familles dans le besoin ou préserver notre patrimoine, leur dévouement est le ciment de notre vie collective.

Je pense aussi à tous les acteurs de la vie locale : les commerçants qui animent notre village, les enseignants qui forment nos enfants, les agents municipaux et les élus qui œuvrent au quotidien pour notre bien-être. Chacun, à sa manière, contribue à faire de notre commune un lieu de vie solidaire et accueillant.

En cette période de choix, je vous invite à réfléchir ensemble à l'avenir que nous voulons construire. Un avenir où chacun trouve sa place, où l'engagement de tous est reconnu et valorisé, où la commune reste un espace de vie agréable.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches, et vous donne rendez-vous en 2026 pour continuer à écrire, ensemble, l'histoire de notre ville.

« *La vie est ce qu'on en fait, pas ce qu'elle veut bien nous donner* » Arthur UPFIELD

Bien à vous

Marie-Pierre TOKARSKI

Sommaire

P. 2	Édito du Maire	P. 14	État civil
P. 3	Synthèse des conseils municipaux	P. 15	Infos du CCAS
P. 4	Agenda	P. 16	Histoire de Bruyères
P. 5	Actualités Locales	P. 19	Rubrique loisirs
P. 7	Travaux dans la commune	P. 21	Bibliothèque Arsène Houssaye
P. 11	École primaire de Bruyères	P. 22	Infos de nos associations
P. 12	Recensement population 2026	P. 28	Numéros et infos utiles

Délibérations du conseil municipal (synthèse)



Les comptes rendus complets sont consultables à l'affichage dans le hall de la Mairie et sur le site de la commune : <https://bruyeres-et-montberault.fr>



Séance du 20/06/2025

- 2025_17** - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.A.P.L DANS LE CADRE DU PROCHAIN MANDAT 2026-2032
- 2025_18** - OFFICE NATIONAL DES FORETS - REVISION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER
- 2025_19** - COUPES DE BOIS PROPOSEES PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS
- 2025_20** - DON DES PARCELLES D 61, D 724, D 734 ET D 747
- 2025_21** - ACHAT DE LA PARCELLE B 1427
- 2025_22** - ACHAT DES PARCELLES DE L'INDIVISION DELHAYE
- 2025_23** - VENTE DES PARCELLES A 719, A 720 et A 721 POUR LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE
- 2025_24** - MODIFICATION DES EFFECTIFS

Séance du 16/07/2025

- 2025_25** - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - INSTANCE COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE DOUAI
- 2025_26** - CREATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE

Séance du 10/10/2025

- 2025_27** - CONVENTION INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT
- 2025_28** - M57 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2025
- 2025_29** - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE

Séance du 17/11/2025

- 2025_30** - EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION 2024 DE LA SPL XDEMAT
- 2025_31** - AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR OU DE LA DSIL
- 2025_32** - GESTION DES EAUX PLUVIALES -DEMANDE DE SUBVENTION
- 2025_33** - CREATION DE POSTES DE VACATAIRES POUR LE RECENSEMENT 2026
- 2025_34** - ADHESION AU CNAS
- 2025_35** - SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRUYERES LOISIRS

Agenda du 1^{er} semestre 2026

Date	Évènement	Qui, Où
15 mars 2026	Élections municipales - premier tour	Bureau - SDF
22 mars 2026	Élections municipales - second tour	Bureau - SDF
25 avril 2026	Concert Festival « Jazz'titudes »	SDF

LE BUS AISNE ACTIFS, service aux habitants axonais.

Le bus Aisne Actifs s'instaure dans la réponse aux besoins recensés dans les zones blanches du département de l'Aisne, mais également pour pallier aux problèmes de mobilité sur notre territoire.

L'objectif de ce service gratuit, ouvert à tous, avec ou sans rendez-vous, est d'offrir une solution d'accompagnement vers l'emploi et la formation, une orientation vers d'autres partenaires ou de potentiels employeurs. Une équipe dédiée est en charge d'orienter les personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation afin de leur proposer une solution d'accompagnement personnalisée : entretien, coaching, création de CV ou recherches d'offre d'emploi/formation, un panel de solutions est mobilisés et proposés aux postes des candidats en lien avec l'ensemble des partenaires.



Le Bus sera à Bruyères, place du Général de Gaulle, devant la Mairie :

- Mardi 3 février de 14 h à 16 h
- Mardi 12 mai de 14 h à 16 h

CONSEIL NUMERIQUE à la POPULATION

Lucas FARINEAUX, notre conseiller numérique, vous reçoit sur rendez-vous individuel et vous accompagne sur une mini formation en ateliers afin de vous permettre de vous approprier progressivement les usages numériques du quotidien.

Son rôle est de vous sensibiliser à la navigation sur les sites, mais également à la protection des données et à la vérification des informations

Pour bénéficier de ce service, vous devez prendre rendez-vous par :

Tél. : 03 23 24 74 77

Courriel : lucasf.conum@gmail.com



RAPPEL application Panneau Pocket : se tenir au courant de l'actualité de la commune :

Pour vous tenir informés le plus précisément possible des événements de votre commune, utilisez l'application Panneau Pocket de votre smartphone ou de votre PC

Et si vous n'avez aucun de ses outils numériques... le secrétariat de la mairie est à votre disposition pour vous informer .

Tél. : 03 23 24 74 77



Actualités locales

Activités commerciales et économiques

• Aménagement d'un espace commercial à l'entrée de Bruyères

L'entreprise « L'aventure culinaire », dirigée par M Anthony DHENNEQUIN, a réaménagé la zone d'accès à ses locaux, facilitant ainsi la circulation et le parking des visiteurs. La réalisation de cette mise en valeur de l'entrée de la commune est totalement d'ordre privé.



• Ouverture le 5 janvier 2026 d'un cabinet d'assurance

Mme Céline HOUDE, agent général d'assurances, nous informe de l'ouverture d'une agence de la compagnie AREAS à Bruyères et Montbérault, (Aréas Assurances est un groupe mutualiste indépendant et sans actionnaires).

Elle proposera une large gamme de produits d'assurance aux biens particuliers et professionnels.

Ses locaux seront situés au 103 rue Porte de Laon, (près du traiteur "l'Aventure Culinaire").

Ils seront ouverts :

- le matin : du lundi au vendredi
- l'après-midi : exclusivement sur rendez-vous
- Tél. : 03 23 21 21 49



• Installation d'une antenne AISNE de la coopérative forestière LIGNEO au rond-point du Loup

La coopérative LIGNEO regroupe plus de 3000 associés coopérateurs et gère 75 000 ha. de forêts. Avec plus de 45 collaborateurs répartis sur le territoire de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne, LIGNEO accompagne ses associés dans la gestion de leur forêt et la mise en marché de produits forestiers. Celle-ci s'installera prochainement en lieu et place de AM-Autos.



Actualités locales (suite...)

Manifestations 2^e semestre 2025

5 juillet 2025.

Festival Guitares en Picardie .

Cette année, c'est le trio « François Eberlé » qui s'est produit dans l'église Notre Dame de Bruyères. Nomade, bohémien, poète, saltimbanque et contorsionniste de la rime. Sa plume, ce baladin un peu « Pierrot lunaire », l'a trempée dans les encres les plus chaudes pour séduire son assistance. Une belle soirée devant un public hélas trop peu nombreux.



Célébrations officielles :

14 juillet 2025 : fête nationale

C'est durant la III^e République, sous l'impulsion du député Benjamin Raspail, que la loi du 6 juillet 1880 consacre **le 14 juillet** comme jour de fête nationale annuelle. L'unique article de cette loi ne donne aucune précision, la fête nationale du 14 juillet commémorant les deux 14 juillet, la prise de la Bastille de 1789 ainsi que la première Fête de la Fédération de 1790. L'adoption d'un jour de fête nationale marque l'enracinement de la République. Ainsi, traditionnellement, la municipalité, le corps des sapeurs-pompiers de Bruyères, la fanfare de la Bruyéroise ont célébré cette journée devant un public venu nombreux.

11 novembre 2025 : commémoration de l'armistice de 1918, fin de la 1^{ère} Guerre mondiale

Ce mardi **11 novembre** la célébration de l'armistice de 1918 était emprunte de recueillement et de solennité, par un temps brumeux, donc de saison. Devant les corps représentatifs de la municipalité, des anciens combattants, des sapeurs-pompiers, et de nombreux Bruyérois, les enfants des écoles ont évoqué les noms des victimes des deux conflits mondiaux pour la France, puis chanté la Marseillaise, la Bruyéroise a accompagné l'ensemble de la cérémonie des sonneries et bans protocolaires.

Travaux en cours et futurs dans la commune

Réalisations 2025

Rénovation des façades l'hôtel de ville

Ravalement des façades sur les quatre faces du bâtiment et restauration des grilles et balustrades d'escalier, l'ensemble de l'opération s'est déroulée du mois de mai au mois de septembre 2025.



Réfection du réseau d'eaux pluviale à la croisée du Tour de Ville et de la rue des études.

Afin d'optimiser l'évacuation des eaux de ruissellement du village vers le Polton, une canalisation endommagée a dû être reprise à cet endroit pour remédier à des situations de débordement.



• Installation d'un parc de jeux pour tous Chemin du Bois Brûlé.

La commune a créé une aire récréative multisport plus communément appelée « City Park » entre le stade de l'USB et le lotissement Kinet. Cette aire comprend un terrain de pétanque, une table de ping-pong d'extérieur, un complexe de terrains de jeux de ballons tels que : basket, volley, football, handball, hockey, ou de raquettes. Chaque espace étant matérialisé au sol.

Ce terrain est protégé par une enceinte et entouré par une piste de course à pied et/ou de vélo, trottinette. Tout autre véhicule motorisé est interdit d'accès à cet espace. Les classes du groupe scolaire ont déjà pu en prendre possession et profiter de cet espace de sport et détente.



Travaux en cours et futurs dans la commune (suite...)

Travaux en cours :

Lotissement des Chanteraines et route de Chérêt : Effacement des réseaux électriques (basse et moyenne tension), des réseaux éclairage public et télécommunications. Travaux prévus au 4^e trimestre 2025 et 1^{er} trimestre 2026. Un projet de réfection de la voirie et des trottoirs a été confié au cabinet IBTP.



Gestion et entretien des bois communaux en collaboration avec l'ONF:

Mise en place d'un plan d'affouage

Pour permettre aux habitants de Bruyères de participer activement à l'entretien des bois communaux, un plan d'affouage est mis en place. Cette initiative offre aux résidents intéressés la possibilité de faire du bois moyennant une somme modique et ainsi de contribuer au débroussaillage de certaines parcelles forestières.

Nous vous rappelons que les personnes intéressées doivent se faire inscrire en Mairie.

Projet Patrimoine : EGLISE NOTRE-DAME

Ouverture du dossier de restauration du monument historique :

1^{re} tranche urgente : intervention sur les toits du transept pour colmater les fuites d'eaux pluviales – début des travaux : octobre 2025.



Information protection contre les nuisibles

DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Les nids doivent être détruits sans tarder après leur repérage, du printemps aux premières gelées sérieuses (mi-décembre). Ensuite, la plupart des futures fondatrices quittent le nid qui ne survivra pas à l'hiver, pour se réfugier dans des abris plus chauds (tas de bois, abris de jardin, toitures, ...).

En présence d'un nid, vous devez contacter l'apiculteur référent "frelons asiatiques" de votre secteur, qui viendra constater s'il s'agit bien de ces insectes, relever les coordonnées GPS et les contacts utiles, puis déclenchera l'intervention des pompiers. Ces interventions ne sont pas facturées, qu'elles aient lieu sur la voie publique ou sur un terrain privé.

Vous trouverez les coordonnées des référents sur le site : <https://www.abeille-aisne.fr> .



Gestion de la voirie communale

Règlementation de la collecte des ordures ménagères par le SIRTOM

Présentation et retrait des containers

Les containers à ordures ne sont pas à proprement parler un ornement sympathique des trottoirs de notre village. Nous rappelons qu'ils doivent être déposés aux endroits de collecte le plus tard possible avant le passage des camions des ripeurs, c'est-à-dire le lundi soir, et qu'ils doivent être récupérés par leurs propriétaires le plus tôt possible après la collecte du mardi matin. Le fait de laisser un container en permanence sur un trottoir peut faire l'objet d'un message d'avertissement voire d'une amende pour obstruction de la voie publique.

Concernant les dépôts des points de collecte, il ne doit pas y avoir de sacs, ni d'emballages libres à l'extérieur des containers ! il s'agit d'un des motifs de refus de collecte.



Containers « couvercle noir » (queue de tri)

Que contiennent ils ?

Causes de refus de collecte

En cas de non-respect des modalités de collecte, le SIRTOM peut être amené à refuser le ramassage des ordures ménagères dans les cas suivants :

- Vous ne disposez pas du container du SIRTOM.
- Les sacs d'ordures ménagères sont déposés à côté du bac.
- Présence de déchets recyclables – verres, cartons, papier, plastiques.
- Présence de déchets verts, gravats, gros cartons, encombrants, déchets dangereux... ou tout autre déchet devant être apporté en déchetterie.
- Mauvais positionnement du bac – il doit être mis le long du trottoir, poignée tournée vers la route.

Ordures ménagères résiduelles

A déposer en sac dans le bac à ordures ménagères résiduelles



Containers « couvercle jaune » (emballages et papiers)

Causes de refus de collecte

20 % des déchets collectés dans les bacs et ou sacs jaunes ne sont pas recyclables.

Ces "erreurs de tri" représentent une charge financière pour le SIRTOM car elles doivent être retrierées et renvoyées vers la bonne filière de traitement.

EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS

A déposer en vrac, non imbriqués et bien vidés dans le bac ou sac jaune

Emballages plastiques



Bouteilles et flacons

Boîtes et tubes

Emballages cartonnés et briques alimentaires



CORN FLAKES

LEL

Papiers, journaux, magazines

Emballages métalliques



Pots et barquettes

Sacs, sachets et films

Les gros cartons sont à déposer en déchetterie

Gestion de la voirie communale (suite)...

C'est pour diminuer ce taux, encore trop important, et pour améliorer le recyclage que les agents de collecte peuvent refuser de vider un bac ou sac jaune contenant trop d'erreurs de tri. Dans ce cas, ils le signalent par l'application d'une étiquette rouge. En cas de présence de cette dernière, n'hésitez pas à consulter un agent du SIRTOM, il est également susceptible de vous contacter pour échanger avec vous sur les difficultés rencontrées.

- Les imbriqués – Au centre de tri, la chaîne de tri ne permet pas de désimbriquer les emballages.
- Les aberrants – Une toile cirée, une cuvette de toilettes, une bassine, des chaussures, des vêtements, de la maroquinerie, du papier peint ... ces déchets sont à déposer en- déchetterie.
- Le verre – les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles) doivent être déposés dans les conteneurs d'apport volontaire disponibles sur l'espace public.
- Les sacs d'ordures ménagères sont à déposer dans le bac à couvercle noir.
- Les gros cartons (cartons d'emballages d'appareils ménagers, de mobilier, cartons de déménagement) – Ils prennent trop de place dans le bac à couvercle jaune. Le transport n'est pas optimal. De plus, ils ne sont pas recyclés de la même façon que les cartonnettes d'emballage. Les gros cartons sont à déposer en déchetterie.
- Le mauvais positionnement du bac – il doit être positionné le long du trottoir, poignée tournée vers la route.

Les servitudes relatives aux plantations

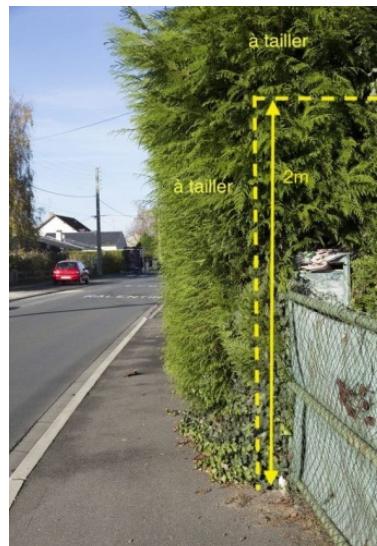
Le propriétaire d'arbres ou de haies en rive de voies communales est soumis à une obligation d'élagage afin d'empêcher que les branches ou les racines des plantations n'empêtent sur la voie publique.

Une haie doit être taillée 2 fois par an en règle générale, selon les variétés des végétaux. Les jardiniers recommandent ainsi :

- une taille drastique à la fin de l'hiver dès la mi-février et avant la montée de la sève, pour stimuler les nouvelles pousses.
- une coupe légère à la fin de l'été en septembre (ou au cours de l'été en veillant à ne pas déranger les oiseaux) pour maintenir la forme et dompter les branches folles.



Cette taille doit être effectuée à l'aplomb des limites cadastrales de la propriété. Il existe encore beaucoup de haies dans notre village qui ne sont pas dans cette situation.



Stationnement intempestif sur les trottoirs

Le trottoir est un espace réservé exclusivement aux piétons. Il doit rester vierge de tout obstacle ne serait-ce que pour une bonne visibilité pour tous.

Le fait de stationner sur un trottoir constitue une infraction au Code de la route. Il fait encourir au conducteur une amende forfaitaire de 35 euros pouvant être majorée jusqu'à 135 euros en cas de stationnement jugé dangereux. Ce type de sanction n'appelle pas à un retrait de point, mais le véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière.

École de Bruyères et Montbérault

Groupe Scolaire des Coteaux du Laonnois

À la rentrée de septembre 2025 l'école accueille 209 enfants

REPARTITION PAR COMMUNE		REPARTITION PAR NIVEAU	
Bruyères et Montbérault	102	Petite section	24
Cheret	14	Moyenne section	31
Laval-en-Laonnois	8	Grande section	34
Nouvion-le-Vineux	2	CP	24
Parfondru	26	CE1	26
Presle-et-Thierny	13	CE2	23
Veslud	27	CM1	24
Vorges	14	CM2	23
Extérieur	3		



• Pour mémoire, en septembre 2024 nous avons accueilli 213 enfants. La baisse est surtout au niveau de la petite section où seulement 24 enfants sont entrés dans le système scolaire au lieu d'une trentaine les années précédentes. Si la baisse de la démographie est un des éléments de cette baisse, le fait pour certaines communes hors périmètre du syndicat scolaire d'accepter l'inscription d'enfants sans accord de dérogation en est un autre. En l'absence de dérogation, le syndicat scolaire ne participe pas aux frais de scolarité des enfants accueillis, ces frais sont supportés par la commune accueillante.

Les frais de scolarité sont une dépense obligatoire des communes. Pour chaque commune du syndicat scolaire, le coût est calculé en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'enfants inscrits. Pour l'année scolaire 2025/2026, le coût moyen par enfant est évalué à 1 000 €.

• Les activités périscolaires sont organisées par le syndicat scolaire. Les enfants sont accueillis dès 7 h 30 le matin et gardés le soir jusque 18 h 15. Le repas de midi se décline en 2 services avec plus de 100 repas servis chaque jour.

• Le permis de construire pour la construction de la 9^{ème} classe est à l'instruction. Aujourd'hui, il est impossible de se prononcer quant à la mise à disposition de ce bâtiment qui comprendra une salle de classe, un dortoir et un bloc sanitaire pour des enfants de maternelle.

le syndicat scolaire par courriel :
siscotlaonnois@gmail.com



Dossier - recensement de la population

Janvier - Février 2026

Le recensement de la population, pourquoi faire et comment ça marche ?

- **Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques :**

Sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes, ...

Elles sont une aide pour définir :

- au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- au niveau local, les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans.

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chacun remplisse avec sincérité les questionnaires qui lui sont fournis. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation (excepté pour l'enquête sur la famille et le logement).



 Recensement de la population 2026



Peut-on refuser le recensement ?

Si une personne refuse de se faire recenser, elle risque une mise en demeure par lettre recommandée de la part de la mairie, mais aussi une amende de 38 euros, en cas de « refus persistant ». Enfin, donner une réponse « sciemment inexacte » peut aussi faire l'objet d'une sanction. Par ailleurs chaque Français dès 16 ans doit d'abord faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Le recensement est-il anonyme ?

Toutes les statistiques liées au recensement sont anonymes. L'INSEE est le seul et unique organisme qui peut exploiter vos questionnaires. Les agents recenseurs et toutes les personnes qui ont accès à vos questionnaires sont tenus au secret professionnel.

Dossier - recensement de la population

Janvier - Février 2026 (suite...)

• Les modalités du recensement

Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie : par courrier ou par la visite d'un agent recenseur. L'agent recenseur est recruté par votre mairie. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore.

Pour Bruyères l'équipe de recensement sera la suivante :



Coordinateur :

- Daniel REYNAL

Agents recenseurs :

- Gilles DELHAYE
- Guillaume DENIZART
- Luc FONTIBUS
- Béatrice LOISEAUX

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Pour connaître votre **type d'habitation**, (année de construction, surface, etc.), c'est pourvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Pour connaître votre **situation professionnelle** et permettre de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail. (lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.)

... mes habitudes de vie ?

Pour connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins. (modes de transports, scolarisation de vos enfants, etc.)

... mes données personnelles ?

Pour vérifier qu'il n'y a ni oubli, ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2027.



Recensement de la population 2026



• Quand se déroule le recensement cette année ?

Cette année, en 2026, en France métropolitaine, dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement se déroule du 15 janvier au 14 février 2026

Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale
(le logement que vous occupez quotidiennement).



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant. Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.

Je vis dans une habitation mobile.

Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.



Militaire, je vis dans une caserne.

Vous êtes recensé dans votre caserne.



J'habite dans un logement communautaire.

(maison de retraite, internat, cité universitaire, etc.)

Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.



Attention : le recensement de la population est gratuit.
Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

ÉTAT CIVIL 2025



NAISSANCES



ALIAGA Maëssio.....	11 juin 2025
MARMOTTAN METET Noé.....	11 juillet 2025
RIQUART POTIÉ Maïa Stépha Sylvie.....	29 septembre 2025
MICOIN Mylan.....	21 octobre 2025
BELKALEM Carla.....	22 octobre 2025



MARIAGES



HENNEQUIN Maxime Claude Guillaume & DURAND Mélodie Gabrielle Simone.....	6 septembre 2025
DEBOUYZ Mathieu David & COLLIN Stéphanie Pascale Yvette.....	25 octobre 2025

DÉCÈS



Reine Lucienne BLANCHET veuve LANQUETTE.....	94 ans.....	5 février 2025
Marie-Louise Thérèse Amicie VERCOLIER	83 ans.....	18 juin 2025
épouse RAGOT		
Pierrette Lucienne JULLIETTY veuve DELAMOTTE.....	87 ans.....	4 août 2025
Jean-Paul Adrien MANGIN.....	83 ans.....	14 septembre 2025
Serge René BAILLON.....	87 ans.....	30 septembre 2025
Eugène Alphonse BRION.....	93 ans.....	2 novembre 2025
Nicole TISSERAND épouse D'EIMAR DE JABRUN.....	83 ans.....	17 novembre 2025
Roger LEDUC.....	91 ans.....	7 décembre 2025
Jean Paul CHRETIEN.....	69 ans.....	7 décembre 2025

Nous rappelons à l'ensemble des habitants du village, qu'il est indispensable de se présenter en Mairie lors de votre arrivée afin de vous identifier dans nos répertoires et de signaler lorsque vous quittez la commune. Ceci afin de vous faire bénéficier des actions initiées par nos soins.

Le secrétariat de mairie se tient à votre écoute pour vous apporter tous les renseignements administratifs locaux dont vous auriez besoin.

Actualités du CCAS

Avis important : compte tenu de la conjoncture économique très difficile (inflation, augmentation des coûts de l'alimentation et de l'énergie) nous vous rappelons que le CCAS se tient à la disposition de tous ceux qui rencontreraient des difficultés dans leur quotidien.

Octobre 2025 :

Actions caritatives

- L'« opération brioches » a eu lieu le samedi 4 octobre auprès des Bruyérois, cette action a permis de collecter 1 549 € qui ont été reversés au siège laonnois de l'association APEI.



- « Octobre rose » concerne la lutte contre le cancer du sein. Une vente de roses était proposée aux Bruyérois le samedi 11 octobre afin d'aider à la recherche et au confort des malades. Elle a permis de reverser un don global de 1 016 € à l'institut Godinot de Reims.



- Ces actions étaient assurées par des bénévoles et des membres du CCAS, nous tenons à remercier tous les généreux donateurs.

Novembre 2025 :

• Repas des aînés

Pour la fin de l'année, 49 Bruyérois de plus de 68 ans se sont retrouvés le dimanche 9 novembre à la salle des fêtes. C'est une journée de convivialité et de rencontre. Le groupe « Dominique et Titus » a animé cet après-midi récréatif. Pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas participer au repas des aînés, l'opération « bons de Noël » a été reconduite, bons qui sont à utiliser chez les commerçants de Bruyères avant le 27 décembre 2025.



• Bourse aux jouets et articles de puériculture

Organisation de la bourse aux jouets et articles de puériculture à la salle des fêtes le dimanche 23 novembre. Une tirelire au profit du Téléthon a permis de recueillir 120 €.



Aides sociales et actions du CCAS

- Il a versé une participation de 3€ / jour et par enfant Bruyérois inscrit à l'ALSH organisé en juillet 2025 par l'association Bruyères Loisirs. Soit un total de 1 887 € concernant 48 enfants.
- Il aide des foyers en difficulté en délivrant des bons d'alimentation et en réglant directement aux fournisseurs d'énergie et d'eau des aides au règlement des factures. Celles-ci sont accordées en fonction des ressources du foyer et font l'objet d'une étude personnelle et confidentielle de la commission d'attribution.



Aides sociales proposées par le CCAS en 2025
en fonction des revenus selon le barème de la Complémentaire Santé Solidaire
majoré de 20 % (10 339 €/ 1 pers. - 15 508 €/ 2 pers.)

Bons alimentaires	60 € / pers. + 20 € / enfant à charge	3 fois par an
Factures d'énergies (EDF,GDF)	100 € / foyer + 20 € / enfant à charge	1 fois par an
Factures NOREADE	80 € / foyer + 15 € / enfant à charge	1 fois par an
Aides sociales exceptionnelles	Fonction de la demande	Étude au cas par cas

Personnes vulnérables :

Toute personne seule ou se sentant isolée peut s'inscrire en mairie dans le registre prévu à cet effet. Nous pourrons ainsi les contacter périodiquement ou lors de périodes difficiles.

Assistante sociale

Permanences tous les 1^{er} et 3^e mardis de 9 h 30 à 11 h 30 à la salle des associations de Bruyères et Montbérault sur RDV au 03 23 24 68 38 ou au secrétariat au 03 23 24 61 31.

Les membres du CCAS sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter.

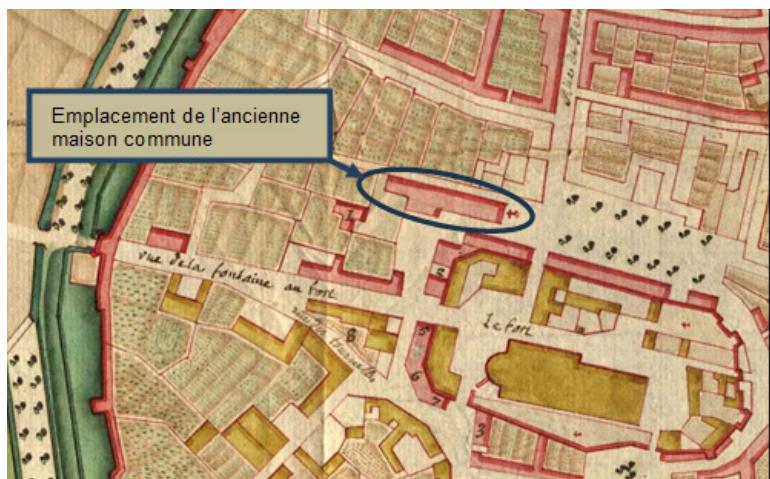
Vous pouvez obtenir un rendez-vous avec l'un d'eux, en Mairie, en appelant le 03 23 24 74 77.

Histoire de Bruyères

Reconstruction de la maison commune

Afin d'administrer la commune, la municipalité se devait d'avoir un lieu de réunion, une maison commune. S'il est chimérique de connaître l'emplacement de cet édifice pour les temps les plus reculés, faute de sources, il est néanmoins possible de le déduire pour le XVIII^e siècle, puis de le situer avec précision pour les siècles suivants.

Une maison commune en mauvais état



Le plan de 1768 situe l'édifice de la maison commune (cercle bleu sur le plan ci-contre) dans le prolongement de la place du village, à l'époque arborée. Cet emplacement se déduit facilement de l'étude des pièces d'archives de la première moitié du XIX^e siècle. En 1820, cette maison commune doit être restaurée, car les parties à réparer menacent de s'écrouler totalement. Comme les finances de la commune ne permettent pas de faire face à cette dépense, la municipalité n'écarte pas l'idée de souscrire un emprunt. Quelques années plus tard, une somme de 2 104,17 F est votée au budget de 1826 pour l'entretien annuel de la maison commune

afin d'éviter des dépenses ultérieures trop dispendieuses.

Des travaux de démolition, reconstruction et réparation sont encore exécutés sur la maison commune dans le courant du premier semestre 1829 afin de réaliser une salle pour le conseil, un greffe et une halle avec arcades. Les travaux sont suivis par deux membres du conseil municipal, André Lecomte et Abel Turquin. Lors de la réception des travaux, le maire, Joseph Deschamps, se dit satisfait du travail réalisé et arrête la dépense à 1 990,90 F. Mais c'est seulement en janvier 1830 que des gouttières sont installées à l'hôtel de ville afin de conserver les fondations de l'édifice et de faciliter la tenue des foires et marchés par temps de pluie.

Projet de reconstruction

Si un premier projet de reconstruction de la maison commune a été rejeté par le conseil municipal, il n'en est plus de même en 1850. Le 19 avril de cette année, la municipalité se propose de reconstruire la mairie, pour éviter des accidents inévitables dus au mauvais état des réparations de l'édifice, et de vendre certains biens communaux pour en financer la reconstruction. La nouvelle mairie occuperait en partie l'emplacement de l'ancienne et le devis estimatif établi par Léonard-Constant Gagnon, architecte à Laon, s'élève à 26 250 F plus 1 000 F pour l'achat d'une maison particulière.

Enquête de commodo et incommodo

En août 1850, un procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo est dressé par Lecarlier, commissaire délégué par arrêté du préfet. Ce document mentionne notamment l'aliénation de divers biens communaux et savarts situés tant dans la vallée de Bruyères que sur la montagne de Montbérault, ainsi que la vente d'arbres longeant les biens communaux pour financer la construction de l'édifice. Plusieurs récriminations y sont notées dont celle de Jean-François Housset, futur maire de Bruyères, concernant l'aliénation de biens communaux sur la section de Montbérault. La municipalité récuse cette réclamation en rétorquant qu'il restera assez de savarts et de pâtures pour faire paître les troupeaux. Par ailleurs, Joseph Gaudard, notaire et conseiller municipal, se montre opposé à la vente de près de 40 hectares de biens communaux pour acquitter les 27 250 F que représente la construction de la nouvelle mairie.

Acquisitions de maisons

Toutefois, pour exécuter ce projet, il convient d'acquérir la maison de Louis Delabarre, maître boucher, ou plus exactement de procéder à un échange : sa boutique avec logement contre un emplacement qui permettra à ce dernier de reconstruire une maison dont les travaux sont estimés par lui à 1 200 F. Pour arriver à un accord, scellé par acte notarié du 1^{er} juin 1851, la municipalité accorde, outre l'emplacement qui sera pris sur une partie de celui de l'ancienne mairie, la fourniture des matériaux à prendre dans ceux de l'ancienne maison commune plus une soultre de 1 000 F.

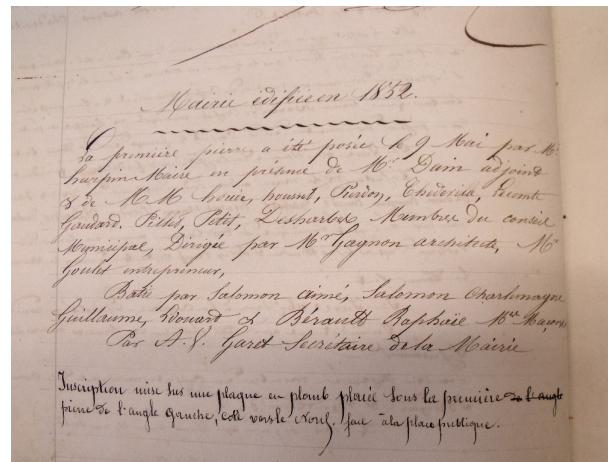
Reconstruction de la maison commune (suite...)

Par ailleurs, la commune fait l'acquisition, le 24 mars 1852, d'une maison située dans la rue des Égouts (aujourd'hui, rue Henri IV) appartenant aux époux Élie et Marie Touche pour 2 050 F. Cette maison et ses dépendances seront démolies pour permettre l'édification de la nouvelle mairie et de la halle.

Construction de la nouvelle mairie

Le 9 mai 1852, la première pierre est posée par Pierre-Honoré Hurpin, maire de la commune, en présence du conseil municipal, de l'architecte Gagnon et de l'entrepreneur Goulet. Une plaque en bronze rappelant l'évènement est placée sous la première pierre à l'angle gauche du côté nord face à la place publique. L'édifice est construit par les maîtres-maçons Aimé et Charlemagne Salomon, Raphaël Béault et Édouard Guillaume.

L'adjudication au rabais des travaux se répartit comme suit :



Maçonnerie	11 131,84 F	Charpente	3 533,78 F	Ferblanterie	597,60 F
Menuiserie	2 608,99 F	Couverture	1 797,60 F	Serrurerie	2 006,30 F

Le total de ces travaux s'élève à 22 530,55 F. Il convient aussi de tenir compte des erreurs ou omissions qui se sont glissées dans le devis de l'architecte. Cela concerne notamment le pavage devant et aux alentours de la maison commune, les grilles en fer des arcades du rez-de-chaussée, l'ameublement de la mairie, l'acquisition de la maison des époux Touche ou encore les honoraires de l'architecte. Toutes ces omissions s'élèvent à 10 584,82 F auxquelles il faut ajouter 3 020 F d'autres frais qui n'ont rien à voir avec la construction de la mairie, mais dont la municipalité ne peut retarder le paiement. La dépense totale s'élève ainsi à 36 135,37 F alors que le produit des ventes des biens communaux n'a rapporté que 29 871,07 F. Il manque donc 6 264,30 F que la commune comble en aliénant encore plus de 5 hectares de pâtures, 212 peupliers longeant le chemin de Parfondru et d'autres terrains communaux.



La construction de la mairie se poursuit durant toute l'année 1852. En décembre, la démolition de la maison des époux Touche est terminée et les matériaux en provenance sont évacués. Le 8 mai 1853, la municipalité vote l'acquisition d'une horloge indiquant les heures et les demi-heures dont le coût est estimé à 922 F. Elle sera posée sur la façade de l'hôtel de ville. À la même date, l'achat de grilles en fer pour fermer la halle couverte est également voté. Les travaux et fournitures à faire pour cette fermeture s'élèvent à 3 675 F. Enfin, le procès-verbal de réception définitif des travaux est dressé le 30 janvier 1855 par l'architecte Gagnon.

Dépenses supplémentaires

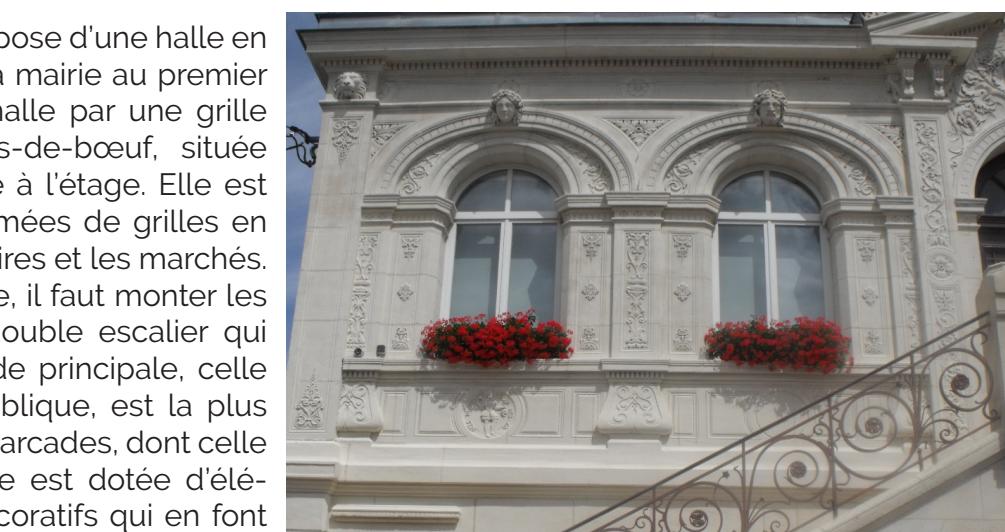
Dans l'intervalle, en novembre 1853, la municipalité vote un crédit de 200 F pour un puits avec pompe pour l'usage de la maison commune et en mai 1854, afin de compléter l'ameublement de la mairie, elle vote en urgence l'achat de chaises et de rideaux, ainsi qu'un tapis pour la table de la chambre des délibérations. La dépense, avec la pompe, s'élève à 350 F.

Reconstruction de la maison commune (suite...)

Description de la mairie

Le nouvel édifice se compose d'une halle en rez-de-chaussée et de la mairie au premier étage. On accède à la halle par une grille en fer, encadrée d'œils-de-bœuf, située sous le perron qui mène à l'étage. Elle est constituée d'arcades fermées de grilles en fer et elle accueille les foires et les marchés. Pour se rendre à la mairie, il faut monter les quelques marches du double escalier qui mène à l'étage. La façade principale, celle donnant sur la place publique, est la plus riche. Composée de cinq arcades, dont celle de la porte d'entrée, elle est dotée d'éléments architecturaux décoratifs qui en font tout le charme.

Un ancien sceau de la commune est sculpté sous les première et quatrième fenêtres. Il représente un vigneron tenant dans ses mains une serpe et une grappe de raisin avec comme légende « seel des comes de Bruier » (sceau des communes de Bruyères). L'horloge, installée au fronton de l'édifice, est couronnée d'un campanile. Enfin, une terrasse surmonte la toiture. Les autres faces de la mairie sont également dotées d'arcades : quatre pour les côtés et cinq pour la face arrière.



Si on ne connaît pas la répartition des pièces intérieures de la mairie pour le XIX^e siècle, on en a une idée précise pour le début du siècle suivant grâce à un devis descriptif des travaux établi au lendemain de la Première Guerre mondiale. La halle possédait en plus de l'espace pour le marché, un poste de police avec une prison et des toilettes. À l'étage, la mairie se composait d'un vestibule, d'une salle de réunion, et de différentes pièces pour les archives, la Caisse d'épargne ou la salle des fêtes. Par ailleurs, la mairie était dotée d'un appartement de quatre pièces pour l'appariteur. L'édifice se complétait d'une cage d'escalier et d'un grenier.

Epilogue

La mairie d'aujourd'hui est celle construite dans le courant du XIX^e siècle. Si la guerre de 1870 ne l'a pas endommagée, il n'en est pas de même des deux conflits mondiaux qui, sans l'avoir détruite complètement ou partiellement, l'ont toutefois fortement dégradée. Restaurée au lendemain de ces conflits, elle continue toujours de faire l'objet d'attention de la part de la municipalité qui cette année encore a fait procéder par l'entreprise Felzinger à un nettoyage des façades et par Paolo da Encarnacao à la restauration des grilles qui fermaient les arcades de la halle, aujourd'hui occupée par la Poste.



Jean-Pierre Allart

Rubrique

« loisirs à la maison »

Tradition gourmande de l'aisne

LA TARTE À L'BADRÉ

DESCRIPTION

La tarte à l'badré est une tarte rustique aux bords dorés, garnie d'une crème jaunâtre évoquant la texture d'un flan. Certains l'enrichissent d'une farce aux fruits (pomme ou pruneau), d'autres décorent le dessus de croisillons de pâte, ce qui lui donne alors un aspect davantage « gâteau ».

Cette sorte de tarte à la crème repose sur une pâte brisée (à base de farine, sucre, sel, beurre, œuf, eau), assez liquide, sur laquelle prend place l'badré (crème de farine et de lait bouilli), avant la cuisson au four.

UN PEU D'HISTOIRE

Ce régal d'enfance, qui emplit les papilles de souvenirs de grand-mère ou de vieille tante, se déguste au dessert d'un repas ou à l'heure du goûter. Cette tarte rustique, associée aux dimanches et aux jours de fête, fit la réputation des pays de la Picardie dès le XVI^e siècle. Aujourd'hui, elle semble quelque peu tombée dans l'oubli...

INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES

POUR L'BADRÉ

- 50 cl de lait
- 60 g de sucre en poudre
- 35 g de farine
- 25 g de maïzena
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 œuf

POUR LA PÂTE

- 250 g de farine
- 75 g de sucre
- 65 g de beurre
- 1/2 sachet de levure de boulanger
- 25 cl de lait
- 1 œuf
- 1 pincée de sel



Recette :

• **Débuter par la réalisation de la pâte** en mettant dans une casserole le lait, le sucre, le beurre et le sel. Faire tiédir.

• Verser la farine dans un saladier, y creuser un puits pour y mettre l'œuf. Incorporer le lait-beurre-sucre tiédi. Mélanger avec soin et ajouter la levure.

• Laisser la pâte au repos, une bonne heure, afin qu'elle double de volume. Cette pâte, assez liquide, se versera dans un moule à tarte beurré et fariné, où on la modèlera avec le poing et un peu de farine.

• **Passer ensuite à l'badré** : dans un saladier, mélanger farine et maïzena avec un petit verre de lait prélevé dans la quantité de lait prévue.

Mettre le reste du lait dans une casserole avec le sucre semoule et le sucre vanillé et faire bouillir. Verser sur le mélange lait froid-maïzena-farine et ajouter l'œuf battu. Remettre le tout en casserole et faire épaissir 5 à 6 minutes en remuant.

• Verser dans moule et placer dans un four préchauffé à 200 °C environ 30 minutes.

Bonne dégustation !

Rubrique

« loisirs à la maison » (suite...)

LE SAVIEZ-VOUS ? L'HISTOIRE DU SAPIN DE NOËL

Avant de devenir le symbole des fêtes, le sapin était un arbre sacré dans les traditions celtiques et germaniques. On le décorait déjà au Moyen Âge pour célébrer la lumière au cœur de l'hiver. La première mention d'un « sapin de noël » date de 1521 à Sélestat en Alsace. Peu à peu, la coutume s'est répandue partout en Europe, avant de devenir l'emblème lumineux de nos foyers.

Petite curiosité : au XIX^e siècle, les décorations étaient surtout des pommes rouges et des noix dorées, bien avant les guirlandes électriques.



MOT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI :

« RECONFORT »

Autrefois, le « réconfort » désignait un remède pour donner des forces.

Aujourd'hui, il évoque la chaleur d'un sourire, d'un chocolat chaud ou d'une présence aimée.

Et vous, quel est votre petit réconfort de saison ?

ENIGME :

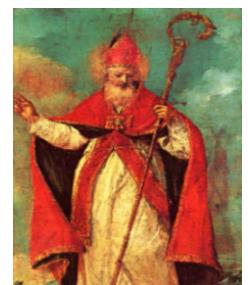
Je suis blanc ou doré, je tombe du ciel ou brille dans les yeux, je rends les enfants impatients et les grands un peu rêveurs : Qui suis-je ?

LE COIN CULTURE :

LA LEGENDE DU PREMIER PERE NOËL

Le personnage du père Noël est inspiré de saint Nicolas, évêque de Myre, connu pour sa générosité envers les enfants. Au fil du temps, ses habits rouges et sa longue barbe blanche ont traversé les frontières.

C'est au XIX^e siècle, avec les illustrations américaines et la publicité, que le père Noël prend son apparence moderne et son traîneau tiré par des rennes.



CITATION :

« Il faut garder en soi un peu d'hiver pour apprécier la chaleur »

André Gide

Réponse à l'énigme : La neige

Bibliothèque Arsène Houssaye



Ouverture au public	Nos coordonnées
<ul style="list-style-type: none">Mardi : 16 h 00 – 17 h 30Mercredi : 14 h 00 – 17 h 30Vendredi : 16 h 00 – 17 h 30Samedi : 09 h 00 – 12 h 00	<p>Tél. : 03 23 24 78 64 Courriel : bibliotheque.bruyeres02@orange.fr Site : https://bibliotheque-bruyeresetmontberault.fr/</p>

L'inscription à la bibliothèque est gratuite !

Rentrée des classes 2025-2026 :

Avec l'équipe de bénévoles, nous avons le plaisir d'accueillir les neuf classes de l'école de Bruyères les mardis et vendredis. Afin que chaque enfant puisse emprunter deux livres et profiter d'un moment de lecture et d'échange sur l'histoire contée à voix haute.

Prix Merlieux des bibliothèques 2025 :

Le 05 octobre 2025, à l'occasion du village du livre de Merlieux, le prix des bibliothèques a été décerné à Anne Bassi pour son roman « Dieu le Fit ». celui-ci est disponible en bibliothèque, la lauréate a écrit une dédicace spéciale pour nos lecteurs :

« un grand merci d'avoir pris le temps de me lire »

Anne Bassi - 05 octobre 2025



• Ateliers et exposition pour les enfants :

20/10/2025

• fête d'Halloween :

Nos petits monstres ont pu créer un personnage articulé, une chauve-souris et passé un moment convivial autour d'un goûter partagé avec leurs camarades.



Les activités à venir seront confirmées dans « Panneau Pocket », et affichées à la bibliothèque.



• 16/11/2025 – expo de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne :

Afin de sensibiliser les enfants, dès leur plus jeune âge, aux conséquences que peuvent provoquer des déchets jetés dans la nature dans nos rivières, nos fleuves, nos lacs, et nos océans, une exposition « Mission Océans » était à découvrir à la bibliothèque Arsène Houssaye.

10 panneaux appelaient les enfants à réfléchir aux incidences de la pollution par des travaux de recherche et de jeux pédagogiques.

Cette exposition était ouverte à tous !



« un livre c'est comme une bouteille à la mer que l'on jette avec son message à l'intérieur »
(Michel Bussi - .)

Comité des fêtes de Bruyères



Que s'est-il passé depuis le dernier bulletin municipal

Vendredi 31 octobre :

Plus de 50 enfants avaient répondu présents pour le défilé d'Halloween dans les rues du village. La collecte était au rendez-vous grâce à la générosité des Bruyérois. Passage chez nos aînés à Âges et Vie pour une rencontre inter-générationnelle. L'après-midi s'est terminée par une collation et la distribution des friandises à chaque enfant à la salle des fêtes.



Vendredi 21 novembre :

SOIRÉE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Près de 80 Bruyérois ont participé à cette soirée dans une ambiance festive autour d'un verre de Beaujolais nouveau et d'une assiette de charcuterie, le tout avec modération !



ANIMATIONS PRÉVUES POUR CETTE FIN D'ANNÉE

Mercredi 10 décembre à 15 h : NOËL DES ENFANTS

Cette année le Comité des fêtes a demandé à Arnaud BRANDICOURT, conteur de Bruyères et Montbérault, de présenter son spectacle aux enfants du village

« Le père Noël a pris du retard »



ET POUR 2026 ... (À vos agendas ...)

- **7 février** : loto du Comité des fêtes à la salle des fêtes : Ouverture des portes à 17 h 30 et début des parties à 19 h.
- **28 mars** : Repas dansant animé par Dominique et Titus.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux à ces manifestations !

Les Sapeurs-pompiers de Bruyères-et-Montbérault

CENTRE DE SECOURS DE BRUYERES

Effectifs

Le centre de Bruyères et Montbérault est composé de 20 sapeurs-pompiers volontaires répartis en 4 officiers, 2 sous-officiers et 14 femmes/hommes du rang. Un réserviste complète le personnel du centre. Le centre accueille également 9 jeunes sapeurs-pompiers depuis le 1^{er} septembre.



Bilan d'activité 2025

Près de 400 interventions ont été réalisées par le centre au 25/11/2025 notamment dans le cadre d'opérations de secours à personne. Ce chiffre est encore en augmentation par rapport à l'an passé (350 en 2024 au 31/12/24). Il indique combien les pompiers de la commune sont impliqués et se rendent disponibles très souvent pour apporter leur soutien à la population.

Renfort Feux de forêt

Un pompier du centre de Bruyères a pris part aux colonnes de renfort dans le cadre du dispositif des feux de forêt mis en place cet été.

Calendriers

Nous vous remercions pour votre accueil et votre générosité lors de la distribution des calendriers de l'année 2026.

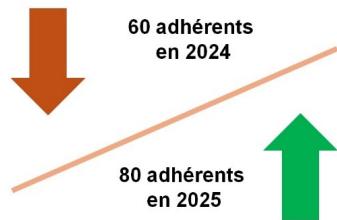
Bonnes fêtes de fin d'année à tous



Pour tout renseignement concernant les pompiers volontaires, contactez :
Lt Dominique CANIVET par courriel dcanivet@sdis02.fr ou par Tél. : 06 03 30 89 00



Association AC Bruyèroise



CLUB A.C. Bruyèroise

Contacts : Nicolas au 06 45 48 18 89 / Matthieu au 06 29 98 57 72
courriel : a.c.bruyeroise@gmail.com

Sorties vélo de route	mercredi de 14 h à 16 h	samedi de 14 h à 16 h
Sorties VTT	mercredi de 14 h à 16 h	samedi de 14 h à 16 h dimanche de 9 h à 12 h



Rendez-vous au stade municipal de Bruyères et Montbérault

Le 25 et 26 Octobre 2025, le club a accueilli 130 cyclistes de 3 à 80 ans à Sissonne pour son Cyclo-Cross.

Le Club est également spécialisé dans le savoir rouler à vélo. En 2025, Nicolas et Matthieu ont formé 1 000 élèves d'école primaire, à travers le département.

École de vélo

Cette année encore, l'école de vélo initie une quarantaine de jeunes de 4 à 16 ans à savoir rouler dans différentes conditions (route, gravillons, chemin de terre, ...) en maîtrisant son vélo (freinage, passage de vitesse, lâcher un appui, ...), tout en s'amusant. Installation de circuits avec obstacles pour la progression des enfants sur la pelouse le long du PAJ au terrain de foot.



Rendez-vous :

	3 à 10 ans	11 à 16 ans
mercredi	10 h 30 – 12 h	14 h – 16 h
samedi		14 h – 16 h

un goûter offert chaque samedi

Durant les vacances scolaires, nous vous avons donné rendez-vous pour les semaines sportives :

- du 7 au 11 Avril 2025
- du 15 au 18 Juillet 2025
- du 21 au 25 Juillet 2025
- du 4 au 8 Aout 2025
- du 11 au 14 Aout 2025
- du 20 au 24 Octobre 2025

Une vingtaine d'enfants présents sur chaque semaine



L'occasion de faire découvrir aux enfants de 5 à 16 ans différents sports collectifs

Les dates à retenir

4 janvier 2026	Cross des loups
13 février 2026	Assemblée Générale et repas du club
avril / juillet / août / octobre 2026	Semaine sportive
mai 2026	3h VTT à Sissonne

Union Sportive Bruyèroise

Les actualités du club



L'Union Sportive de Bruyères lance sa saison avec énergie



L'Union Sportive de Bruyères aborde la nouvelle saison sous le signe de l'enthousiasme et du renouveau. Fort de ses **340 licenciés répartis dans toutes les catégories**, le club confirme son ancrage local et son rôle moteur dans le paysage footballistique régional.

Le développement du football féminin constitue l'un des axes majeurs de son projet sportif. La création d'équipes **U9 et U15 féminines** marque une étape significative, traduisant la volonté des dirigeants de promouvoir la pratique dès le plus jeune âge et d'inscrire durablement cette dynamique dans la vie du club.

Côté compétition jeunes, l'USB aligne également des formations **U15 et U18**, témoignant de la progression constante de sa filière de formation. Chez les seniors, l'essor se poursuit avec **six équipes engagées cette saison**, preuve d'une vitalité sportive qui ne faiblit pas.

Avec cette diversité et cette énergie, l'Union Sportive de Bruyères s'impose comme un véritable **pôle de football régional**, offrant chaque week-end aux habitants une riche palette de compétitions et de moments de convivialité autour du ballon rond.

Une saison prometteuse

Avec des équipes nombreuses et motivées, un projet sportif solide et des encadrants investis, l'USB aborde cette saison 2025-2026 avec ambition et enthousiasme. Plus qu'un club, l'USB est une famille où chacun trouve sa place.



Un projet sportif structurant.

Romain Carton, 20 ans. Embauché au club depuis le 1^{er} septembre comme responsable technique jeunes. Il pilote le projet sportif du club. Ce projet englobe tous les niveaux de pratique et veille à préserver l'esprit de convivialité et de famille qui fait la force de notre club.

À seulement 20 ans, **Loris Combre** a déjà trouvé sa place au sein du club. Embauché en contrat d'apprentissage, il prépare un diplôme consacré à la gestion des structures associatives sportives. Ses missions sont multiples et stratégiques : assurer le **développement et le financement des événements**, veiller au **suivi sportif des jeunes**, mais aussi dynamiser la **vie du club** en renforçant la communication interne et externe. Toujours force de proposition, Loris s'attache à imaginer des améliorations concrètes pour le quotidien des adhérents et bénévoles.



Agenda à ne pas manquer

- Repas dansant du club (Inscriptions ouvertes): samedi 24 janvier 2025
- Stage de vacances du 7 février au 27 février
- Vous pouvez nous suivre via la page Facebook du club à cette adresse : US Bruyères et Montbérault.

En cette fin d'année, le Président Thierry MOREAU et son comité directeur vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et les meilleurs vœux pour l'année 2026.

Association Bruyères - Loisirs

Adhésion annuelle à l'association pour toutes les activités :
5 €/adulte et 3 €/enfant

Départ à la retraite de Joëlle Duplain, notre fidèle animatrice depuis septembre 2006 : un chaleureux moment de convivialité pour la remercier de son professionnalisme et de son assiduité s'est déroulé à la salle des fêtes le 18 juin 2025. De nombreux adhérents, eux-aussi très fidèles, étaient présents pour lui dire au revoir et lui souhaiter une longue et agréable retraite.



Depuis les 2 et 4 septembre 2025, deux nouveaux animateurs assurent, désormais, les cours des lundis et mercredis pour le maintien en forme et le plaisir de nombreux et très sympathiques adhérents :

- Louis Compère : le lundi de 18 à 19 heures
- Ousmane Ndour : le mercredi de 10 à 11 heures

N'hésitez pas à les rejoindre, 3 séances « découverte » vous sont offertes avant l'inscription ou non.

Tarif : 90€/an pour tous.

Yoga

Florence LION a retrouvé ses fidèles adhérents depuis le 4 septembre 2025, soit le mercredi de 19h30 à 20h30, soit le jeudi de 17 à 18 heures. Si vous le souhaitez, venez goûter aux bienfaits de ses séances : 3 séances « découverte » vous sont également proposées avant inscription.

Tarif : 150€/an



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Notre ALSH a accueilli, du 7 juillet au 1^{er} août 2025, 135 enfants âgés de 3 à 13 ans, enfants provenant des 8 communes du Syndicat Scolaire des Coteaux du Laonnois ainsi que de communes environnantes.

Fréquentation moyenne journalière : 86 enfants
Service restauration : 80 repas/jour servis



Association Bruyères - Loisirs (suite ...)



Anne-Flore Cailliez, notre directrice, et son équipe ont proposé aux enfants des activités diverses et variées ainsi que 2 mini camps et des sorties d'une journée.

Merci, Anne-Flore, pour cet investissement au sein de notre structure.



SORTIE EXCEPTIONNELLE

39 participants pour une belle journée bien ensoleillée à Chantilly avec visite guidée du château, des grandes écuries et un magnifique spectacle équestre.



RANDONNÉE

Amateurs de randonnées en groupe dans notre belle campagne,

RDV chaque dimanche matin dès 9 heures, Place des Leups pour parcourir une dizaine de kilomètres avec Geneviève suivie d'un groupe bien sympathique dénommé

les RTT (randonneurs tout terrain !)

Tarif : 5€/an



AQUARELLE

Si vous êtes aquarelliste amateur ou si vous souhaitez le devenir, renseignez-vous auprès de Jocelyne Szychowski (jocesico@laposte.net) pour rejoindre le groupe existant 2 lundis par mois à 14 heures au 10 rue du Tour de Ville.



Pour tout renseignement concernant l'association :

Courriel : bruyeres-loisirs@orange.fr

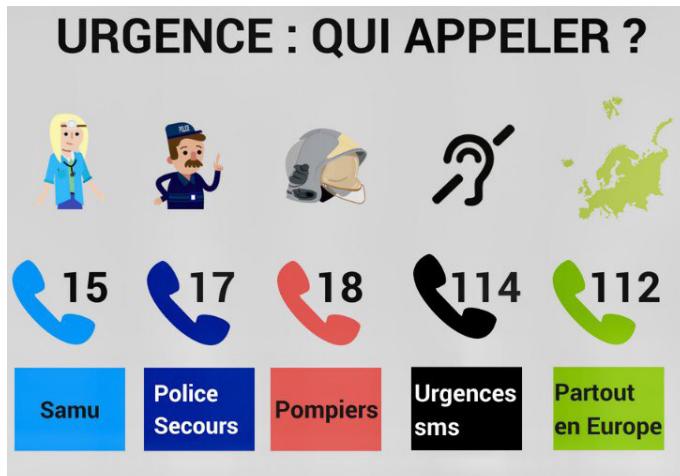
Site : <https://bruyeres-et-montberault.fr/> ou Tél. mairie : 02 23 24 74 77

Belles et joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Mémento des numéros utiles



Numéros d'urgence



Urgence santé

Hopital de Laon.....	03 23 24 33 33
Maison médicale.....	15
Pharmacie.....	03 23 24 77 07

Urgences réseaux

ENEDIS Electricité.....	0 972 67 50 02
GRDF.....	0 800 47 33 33
Noréade Eau et Assainissement.....	03 23 04 56 00
SIRTOM.....	03 23 26 80 00

Urgences sociales

Assistance aux violences conjugales.....	3919
SamuSocial.....	115

Les services de voirie du SIRTOM

- Périodicité de ramassage des containers :
- Pour le village de Bruyères et Montbérault

Containers	Déchets	Jour	Heure	Semaine
Couvercle marron	Végétaux du jardin du 1 ^{er} avril au 30 novembre	Lundi	8 h 45	06-27/04 18/05 08-29/06 20/07 10-31/08 21/09 12/10 02-23/11
Couvercle gris	Ordures ménagères Queue de tri	Mardi	5 h 30	Tous les 15 jours semaine paire
Couvercle jaune	Emballages et recyclage	Mardi	5 h 30	Tous les 15 jours semaine impaire



Tous les autres déchets sont à traiter par les usagers eux-mêmes :

Pour le hameau de Montbérault :

Emballage et Papier : Le lundi à partir de 5 h 30 Semaine de ramassage IMPAIRE

Ordures ménagères : Le Lundi à partir de 5 h 30 Semaine de ramassage PAIRE

Déchets verts : du 1^{er} avril au 30 novembre : le jeudi toutes les 3 semaines

02-23/04 14/05 04-25/06 16-07 06-27/08 17/09 08-29/10 19/11

Contact du Sirtom : tél : 03 23 26 80 00 /

<https://www.sirtom-du-laonnois.com/>

Ouverture du bureau de Poste : Du mardi au samedi de 9 h à 12 h



Permanence de la GENDARMERIE : le mercredi de 9 h à 12 h dans les locaux de la mairie



Contacter les services municipaux :

Le secrétariat de mairie vous accueille selon les horaires d'ouverture suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h - 12 h et de 14 h à 16 h
- Mercredi de 9 h à 12 h
- Samedi permanence de 10 h à 12 h

- Par téléphone : 03 23 24 74 77 • Par courriel : mairie.bruyeres@wanadoo.fr • Via le site officiel de la commune : rubrique « contact » <https://www.bruyeres-et-montberault.fr>